

# Les fonctionnaires civils de la fonction publique de l'État en position de mobilité au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, la part des fonctionnaires civils gérés par un ministère qui n'exercent pas leur activité dans leur administration ou corps d'origine est relativement stable par rapport à l'année précédente ; elle s'établit à 6,9 % contre 7,0 % en 2016 (chiffre révisé). La part des fonctionnaires en mobilité est la plus élevée au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (31,6 %), du ministère de la Transition écologique et solidaire (28,1 %) et dans les ministères sociaux (18,1 %).

Les fonctionnaires civils de l'État sont soit en position d'activité, soit en position de mobilité statutaire. Les positions de mobilité statutaire prises en compte dans cette publication sont les détachements, les disponibilités et les positions hors cadres (*voir définitions*). Cependant, certains agents en activité travaillent en dehors de l'administration gestionnaire de leur corps : ils sont soit mis à disposition (rémunérés par leur administration d'origine), soit en « position normale d'activité » (rémunérés selon une convention de gestion par l'administration d'accueil). La notion de mobilité regroupe ici les situations de mobilité statutaire ainsi que les positions d'activité en dehors de l'administration d'origine.

La position de mobilité la plus fréquente est le détachement ; elle représente 40,6 % des titulaires civils en mobilité en 2017 (Figure 1). Cette part est en diminution depuis plusieurs années (41,7 % en 2016 et 42,1 % en 2015). Elle concerne, en 2017, 43 000 agents, dont 28 % travaillent à l'extérieur de la fonction publique (à l'étranger, dans le secteur privé ou d'autres cas) [Figure 2].

La disponibilité est la deuxième position de mobilité la plus fréquente au sein des fonctionnaires civils de l'État (34,6 % en 2017). Les deux principaux motifs, pour convenance personnelle et de droit, représentent à eux deux 93,7 % des disponibilités. La part des disponibilités pour convenance personnelle recule cependant depuis plusieurs années (49,6 % en 2017 contre 51,7 % en 2016 et 52,8 % en 2015) au profit des disponibilités de droit. Les autres motifs de disponibilité, pour faire des études et de la recherche (2,7 % des disponibilités en 2017), d'office (2,5 %) ou pour créer une entreprise (1,1 %) sont rares.

La part de la « position normale d'activité » (PNA) est stable ; elle représente 20,8 % des agents en position de mobilité en 2017, comme en 2016. Parmi eux, 74 % sont affectés sur un poste dans un établissement public sous tutelle du ministère d'origine, alors que 25 % sont en poste dans un autre ministère et 1 % dans un établissement public sous tutelle d'un autre ministère.

Les mises à disposition (MAD) représentent 3,5 % des agents en position de mobilité (soit 3 700 agents). Cette part varie peu depuis 2015 (3,7 % en 2016 et 3,6 % en 2015). Les deux tiers (66 %) restent au sein de la fonction publique (53 % dans la fonction publique de l'État, 12 % dans la fonction publique territoriale et 0,3 % dans la fonction publique hospitalière), 27 % travaillent dans des organismes

autres contribuant à la mise en œuvre de politiques publiques et 7 % à l'étranger ou dans une organisation internationale.

La faible part des fonctionnaires civils en position hors cadres continue de décroître (0,5 % en 2017, contre 0,6 % en 2016 et 0,7 % en 2015). En effet, cette position statutaire a été supprimée en 2016 et est donc en voie d'extinction. Parmi eux, 23 % sont placés auprès d'une entreprise publique en 2017 et 4 % auprès d'un organisme international. Les trois quarts restants sont en poste dans la fonction publique.

L'ancienneté en mobilité diffère selon la position (Figure 3). Les disponibilités durent en moyenne moins longtemps que les autres positions de mobilité. En 2017, 78 % des fonctionnaires en disponibilité le sont depuis moins de 5 ans. C'est le cas de seulement 35 % des agents en PNA.

Les fonctionnaires en disponibilité sont aussi en moyenne plus jeunes. Fin 2017, 37 % d'entre eux ont moins de 40 ans (Figure 4). À l'inverse, les autres positions de mobilité sont occupées par des personnes en moyenne plus âgées. Les moins de 40 ans représentent seulement 18 % des fonctionnaires mis à disposition, 19 % de ceux en détachement, 21 % de ceux en PNA et 1 % des hors cadres.

Le recours aux différentes positions de mobilité diffère fortement selon les catégories hiérarchiques. Les fonctionnaires de catégorie A+ sont beaucoup plus souvent en mobilité que ceux de catégorie C, eux-mêmes plus souvent en mobilité que les agents de catégorie A ou B.

La part des différentes positions de mobilité varie aussi selon la catégorie hiérarchique (Figure 5). 59 % des catégories A+ en mobilité sont en détachement. Les corps d'encadrement disposent en effet de plus d'opportunité pour effectuer ce type de mobilité. Les fonctionnaires de catégorie A en mobilité sont pour 47 % d'entre eux en disponibilité. Ils correspondent majoritairement à de jeunes

professeurs du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré qui interrompent leur carrière pour élever leurs enfants. De leur côté, 42 % des effectifs de catégorie B en mobilité sont en PNA ; ils proviennent essentiellement du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Au 31 décembre 2017, les femmes représentent 54 % des agents en position de mobilité (Figure 6). La part des femmes est plus élevée pour les disponibilités (68 % en 2017) ; elle est plus faible pour les positions hors cadres (31 %) ou pour les PNA (40 %).

Figure 1 Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité statutaire par ministère d'origine au 31/12/2017

	Effectif des titulaires civils en mobilité	Effectif total de titulaires civils gérés par le ministère (4)	Part des agents en mobilité (en %)	Évolution 2017/2016 (en points)	Effectif en activité hors de son administration		Effectif en activité hors de son corps		
					MAD	PNA	Détachement	Disponibilité	Hors cadres
Agriculture et Alimentation	9 843	31 140	31,6	0,9	220	6 465	2 427	728	3
Armées	5 976	36 244	16,5	-0,5	66	3 190	1 309	1 147	264
Culture (1)	1 456	9 826	14,8	-0,7	417	10 (5)	699	330	0
Économie et Finances, Action et Comptes publics (2)	7 201	150 677	4,8	0,0	706	801	3 253	2 347	94
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	52 417	976 453	5,4	-0,2	451	883 (6)	24 647	26 394	42
Europe et Affaires étrangères	693	6 045	11,5	-0,7	71	146	256	219	1
Intérieur, Cohésion des territoires et des Outre-mer	5 479	173 253	3,2	0,2	671	92	2 286	2 420	10
Justice (3)	2 663	80 596	3,3	0,1	235	7	1 289	1 132	0
Ministères sociaux	3 345	18 436	18,1	0,5	533	110 (7)	2 145	543	14
Services du Premier ministre	546	4 828	11,3	-1,8	30	2	378	131	5
Transition écologique et solidaire	16 287	57 864	28,1	-0,1	255	10 366	4 310	1 292	64
<b>Ensemble</b>	<b>105 906</b>	<b>1 545 362</b>	<b>6,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>3 655</b>	<b>22 072</b>	<b>42 999</b>	<b>36 683</b>	<b>497</b>
Part dans l'ensemble des fonctionnaires civils de l'État en position de mobilité (en %)	100,0				3,5	20,8	40,6	34,6	0,5

Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Effectifs gérés par les ministères, ministères hors établissements publics.

(1) Y compris opérateurs en délégation de gestion : BNF, le Louvre, Rodin et le CNSM de Lyon.

(2) Y compris Caisse des dépôts et consignations.

(3) Y compris établissements publics administratifs rattachés.

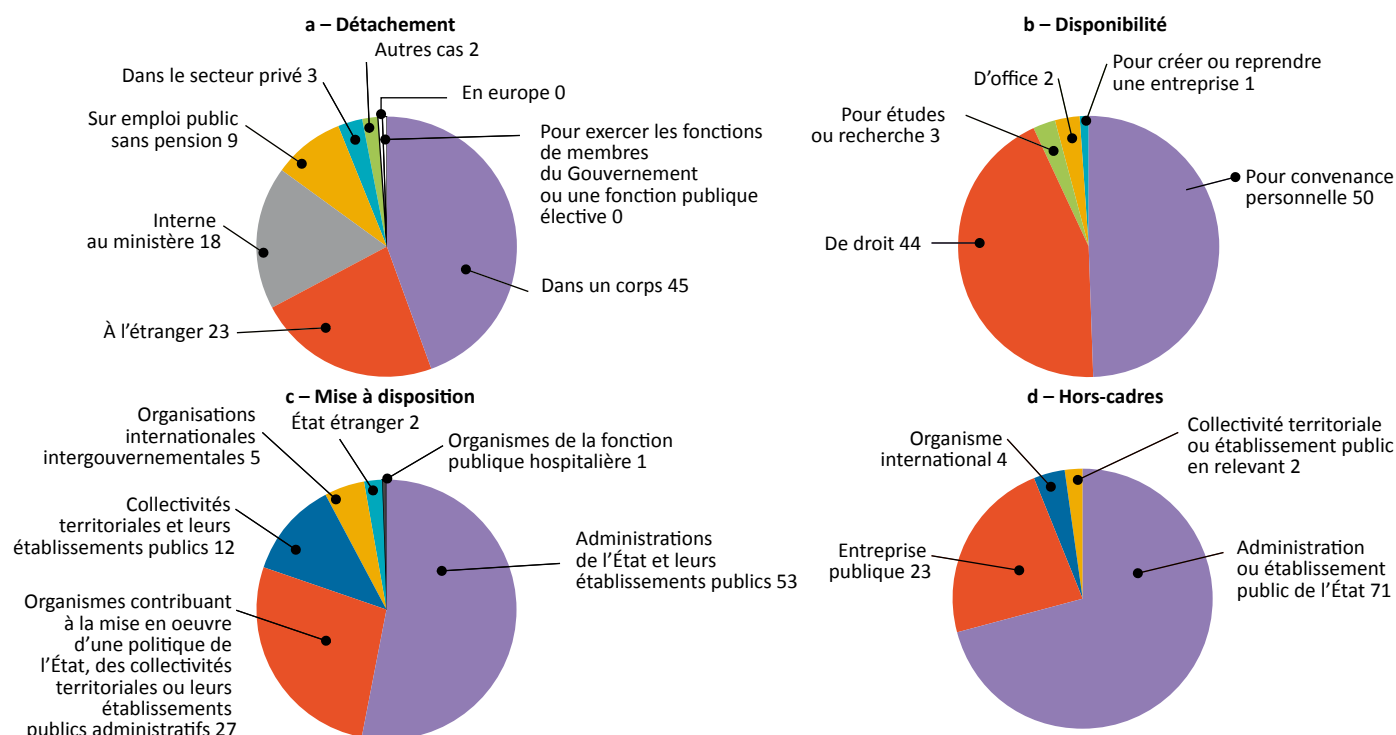
(4) Par rapport à la publication de l'année précédente, ces chiffres sont tirés de l'enquête Tems et représentent les effectifs gérés par le ministère.

(5) Données estimées.

(6) Hors personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés publics et personnels d'encadrements.

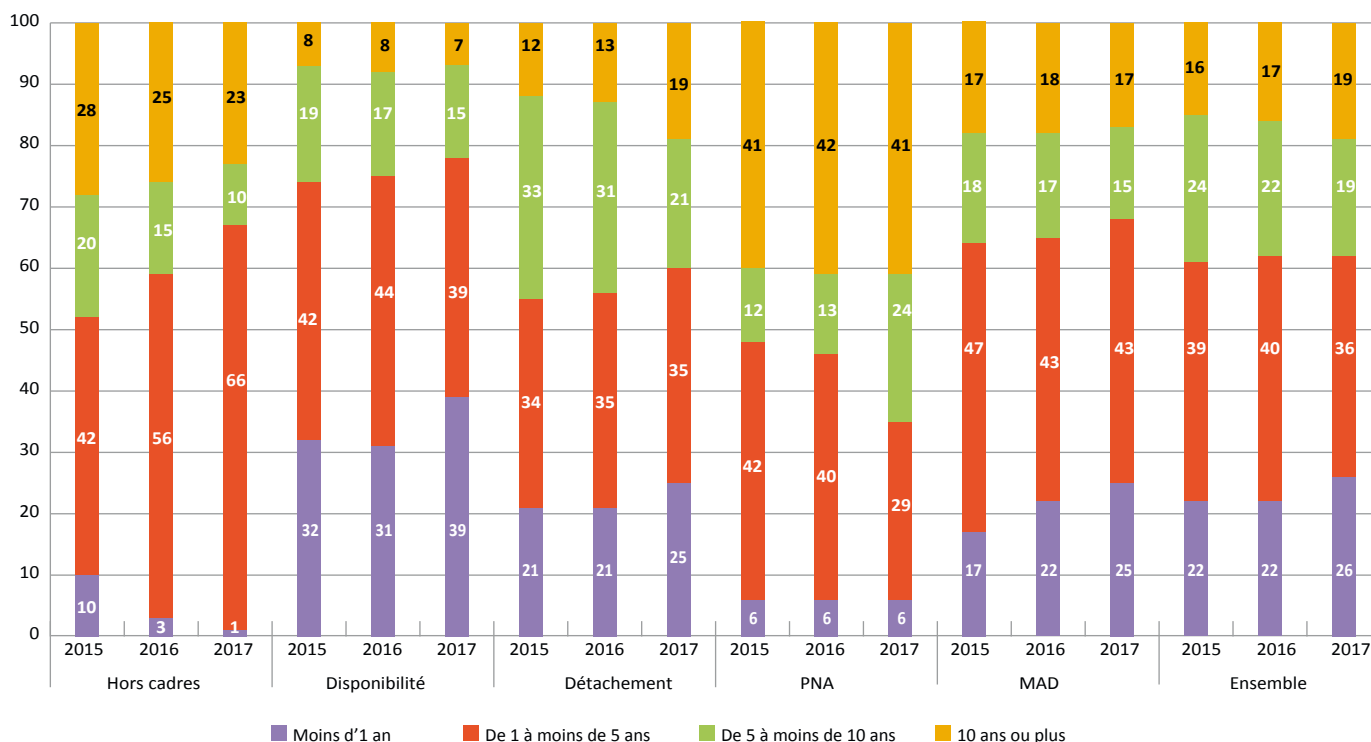
(7) Hors personnels en PNA en poste dans un établissement public administratif du ministère.

Figure 2 Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité selon la destination ou le motif au 31/12/2017 (en %)



Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

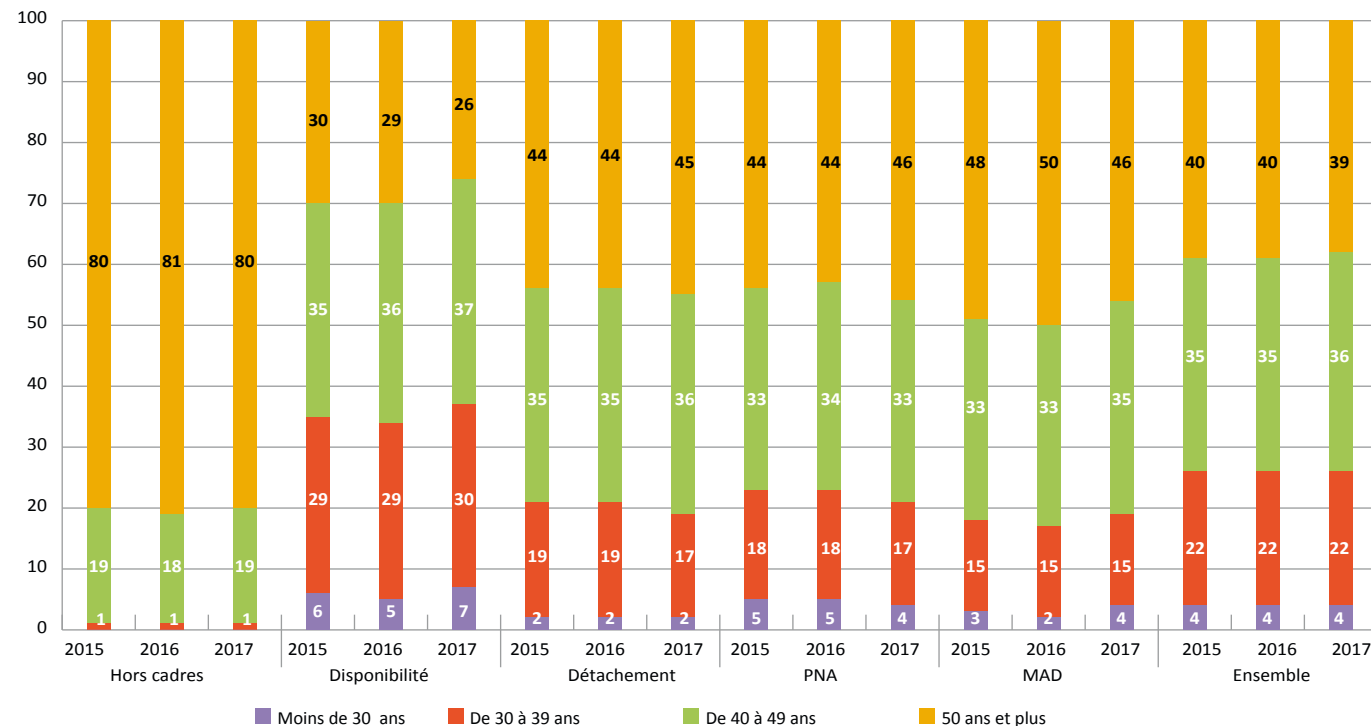
Champ : Effectifs gérés par les ministères, ministères hors établissements publics.

**Figure 3 Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité selon la durée au 31/12/2017 (en %)**


Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Effectifs gérés par les ministères en position de mobilité, ministères hors établissements publics.

Note : Les répartitions par durée des personnels en PNA du ministère des Armées sont indisponibles.

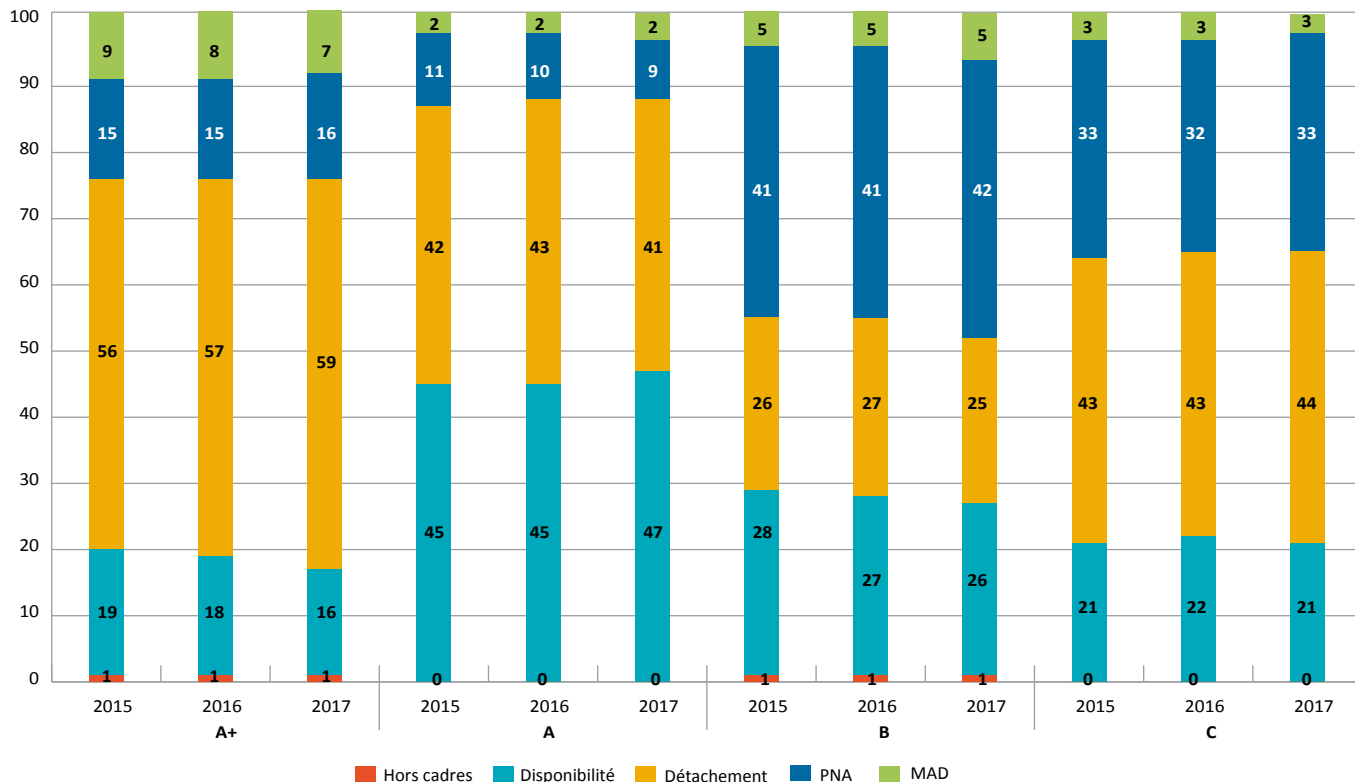
**Figure 4 Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité selon l'âge au 31/12/2017 (en %)**


Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Effectifs gérés par les ministères en position de mobilité, ministères hors établissements publics.

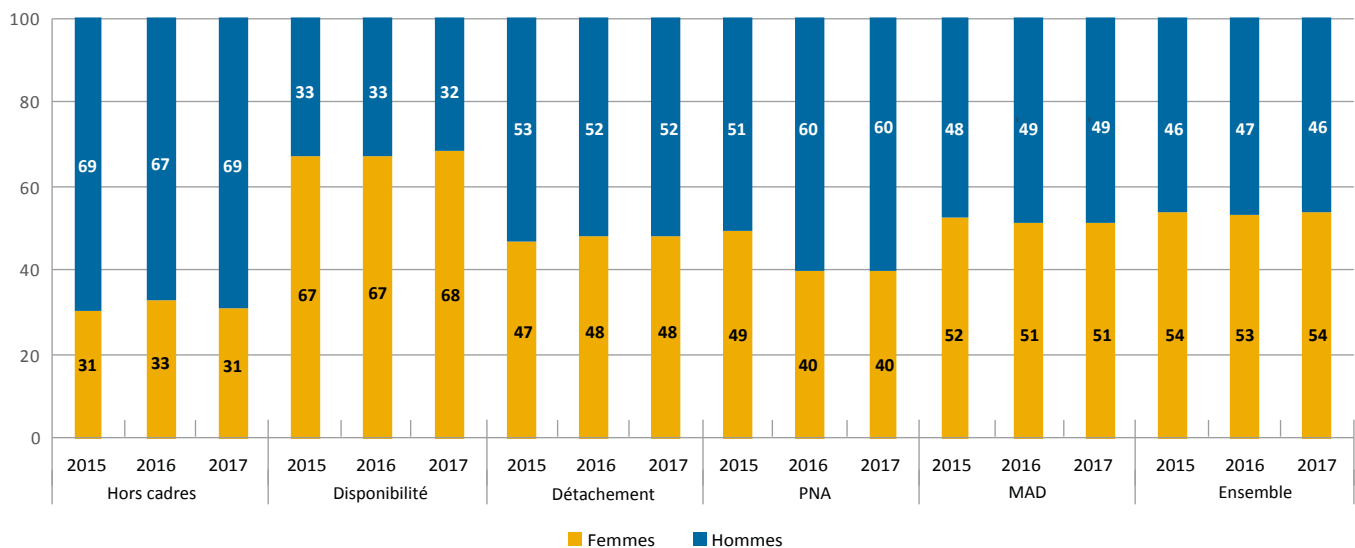
Note : Les répartitions par âge des personnels en PNA du ministère des Armées sont indisponibles.

**Figure 5 Répartition des fonctionnaires de l'État au regard de leur position de mobilité par catégorie hiérarchique au 31/12/2017 (en %)**



Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.  
 Champ : Effectifs gérés par les ministères en position de mobilité, ministères hors établissements publics.  
 Note : Par rapport à la publication de l'année précédente, cette figure ne rapporte plus les positions de mobilité à un effectif total de titulaires civils.

**Figure 6 Répartition par sexe des fonctionnaires civils en position de mobilité au 31/12/2017 (en %)**



Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.  
 Champ : Effectifs gérés par les ministères en position de mobilité, ministères hors établissements publics.  
 Note : Les répartitions par sexe des personnels en PNA du ministère des Armées sont indisponibles.

### Définitions

Les positions statutaires recouvrent plusieurs cas : l'activité, comprenant la mise à disposition et l'affectation régie par le décret n° 2008-370, le détachement, la position hors cadres et la disponibilité. Ces modalités permettent aux agents de l'État d'effectuer, par exemple, des mobilités vers d'autres corps de la fonction publique, vers le privé, etc., tout en restant titulaires dans le corps dans lequel ils ont été recrutés. Tout fonctionnaire de l'État est placé notamment dans l'une des positions suivantes : 1/ activité, 2/ détachement, 3/ position hors cadres, 4/ disponibilité outre l'accomplissement du service national et le congé parental.

Chaque corps est géré et recense ses agents titulaires qu'ils soient en emploi public ou non selon les différentes positions statutaires : l'activité est la position ordinaire de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade dans le service où il a vocation à exercer.

La **mise à disposition** (MAD) est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations du fonctionnaire à l'administration d'origine.

Les agents affectés dans la situation dite de **position normale d'activité** (PNA) sont dans la même situation que ceux en MAD, mais leur rémunération ne fait pas l'objet d'un remboursement (décret n° 2008-370 du 18 avril 2008).

Un fonctionnaire en **détachement** est placé hors de son corps d'origine ; il continue toutefois à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps. Pour être en position **hors cadres**, un fonctionnaire doit remplir les mêmes conditions que pour être détaché, ainsi qu'une condition de durée de service (quinze ans minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps ; il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant ses nouvelles activités.

La **disponibilité** est la position de l'agent placé hors de son administration ou service d'origine. Le fonctionnaire cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite. Il existe plusieurs motifs de disponibilité ; les deux principaux sont la disponibilité de droit et celle pour convenance personnelle. La disponibilité de droit est fondée sur certaines circonstances d'ordre familial (donner des soins à un membre de la famille, élever un enfant de moins de 8 ans, suivre son conjoint ou partenaire à la suite d'un déménagement). La disponibilité pour convenance personnelle n'est, elle, accordée que sous réserve de nécessité de service.

### Sources et champs

Les positions statutaires sont évaluées dans la fonction publique de l'État à partir des données de l'enquête Transparence de l'emploi et mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État (TEMS). Elle fournit des informations sur les agents n'exerçant pas leur activité dans leur administration d'origine (effectif, répartition par catégorie hiérarchique, par sexe, par âge, par durée dans les différentes positions, etc.).

### Note méthodologique

La proportion de fonctionnaires civils en mobilité a été révisée par rapport aux précédentes publications, car elle était calculée en rapportant les effectifs de titulaires civils en position de mobilité aux effectifs de titulaires civils payés par le ministère. À partir de cette année, elle est calculée en rapportant les effectifs de titulaires civils en position de mobilité aux effectifs de titulaires civils gérés par le ministère issus de l'enquête Tems. Cette modification du concept réduit la part des effectifs de titulaires civils en mobilité de 1,1 point.

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**

Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

Mise en page : **kit-de-com.fr**

Stats rapides n° 46 - ISSN : **22676483**

Département des études, des statistiques et des systèmes d'information  
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

## RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

## POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

## CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique – encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité – cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

## LES ESSENTIELS

Cette collection – destinée à un large public – rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

## OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

## STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.